

5.0 crédits	30.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	Fierens Jacques ; Renchon Jean-Louis ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Compte tenu des objectifs qui lui sont assignés, le cours comprendra une première partie - de nature plus théorique - destinée à mettre en évidence comment sont pensés et vécus, dans la société contemporaine, les rapports entre l'individu, la famille et l'Etat pour la détermination des normes sociales et juridiques des comportements dans le champ de la vie privée, affective et familiales.</p> <p>Dans une seconde partie, l'enseignant ou l'équipe d'enseignants veillera à sélectionner différentes problématiques spécifiques à propos desquelles la question des pouvoirs de régulation respectifs attribués à l'individu, à la famille ou à l'Etat pourrait être concrètement examinée.</p> <p>On songe, notamment, aux problématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pouvoir de l'individu de disposer de soi-même, c'est-à-dire de sa vie et de son corps - les compétences respectives de l'individu, de la famille et de l'Etat par rapport aux modalités de la procréation humaine - la responsabilité éducative à l'égard des enfants et la protection de la jeunesse : les places respectives des parents, de l'Etat et de l'enfant lui-même - la prise en charge des personnes âgées - la responsabilité respective de l'Etat, de la famille et de l'individu lui-même au regard de la subsistance alimentaire de chaque personne - le contrôle exercé par la famille ou par l'Etat à l'égard de la transmission intergénérationnelle du patrimoine.
Acquis d'apprentissage	<p>Ce cours tend à intégrer l'enseignement du droit de la personne et de la famille dans une réflexion générale, de type socio-politique, sur les rôles respectifs dévolus, dans la société contemporaine, à l'individu, à la famille et à l'Etat (ou à la société civile), lorsqu'il s'agit de déterminer les normes de la vie privée et familiale des individus.</p> <p>La question posée sera donc celle de savoir comment la société contemporaine, tant dans les idéologies et les normes sociales et juridiques qu'elle produit que dans les modes de fonctionnement quotidiens de ses différentes instances, répartit entre l'individu, la famille ou l'Etat la responsabilité de fixer les règles de comportement dans le champ de la vie privée, affective et familiale.</p> <p>L'objectif d'une telle réflexion est d'aider les futurs juristes spécialement intéressés à appréhender les modalités d'intervention du droit dans le domaine des relations familiales à mieux comprendre comment la société contemporaine configure l'articulation des pouvoirs de régulation qu'elle attribue respectivement à l'individu, à la famille et à l'Etat.</p> <p>Ce cours fait partie d'une option cohérente de trois cours. Les titulaires des cours de l'option forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives (apprentissage par projets ou par problèmes, commentaires de jurisprudences ou de doctrines, débats avec des invités, études de terrain) permettant à l'étudiant de développer en toute autonomie un regard critique, prospectif et inventif. L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective. Dans cette perspective, les enseignants des différentes options se concertent au sein de la Faculté au sujet des dispositifs pédagogiques mis en #uvre.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Cycle et année d'étude: :	<p>> Master [120] en droit</p> <p>> Master [120] en droit (horaire décalé)</p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR